

Etudes de santé : PASS, Maïeutique, Médecine, Odontologie et Pharmacie Dans le cadre d'une reprise d'études

Les publics stagiaires de la formation continue dans l'enseignement supérieur sont des **Adultes en Reprise d'Etudes (ARE)**.

Cela concerne :

- Les salariés du secteur privé ;
- Les agents de la fonction publique ;
- Les demandeurs d'emploi ;
- Les non-salariés (professions libérales, agriculteurs, artisans, commerçants...) ;
- Les particuliers, inscrits à leur initiative pour suivre une formation librement choisie ;
- Les bénéficiaires d'une validation d'acquis : VAE – Validation des Acquis de l'Expérience - totale ou partielle (obtention d'Unités d'Enseignements), ou VAPP – Validation des Acquis Professionnels et Personnels ayant permis d'accéder à un diplôme national.

Les stagiaires de la formation continue doivent acquitter, en plus des droits d'inscription à l'Université, des frais de formation continue s'élevant à **700€ par année universitaire**.

Les études de maïeutique étant également dispensées par l'école de sage-femme du CHU de Bordeaux, des frais de formation continue sont également facturés par le CHU. Il convient de prendre contact avec l'école pour plus de renseignements à ce sujet.

Ces frais de formation continue peuvent parfois faire l'objet de financements qui varient selon le statut professionnel du stagiaire.

Pour toute information relative à ce statut et aux différents financements mobilisables, contacter l'Unité Mixte de Formation Continue en Santé :

Unité Mixte de Formation Continue en Santé
Bâtiment Segalen
Campus Carreire – 146 rue Léo Saignat
33076 BORDEAUX
formation.continuesante@u-bordeaux.fr
05 57 57 14 04 (Médecine, Odontologie,
Pharmacie)
05 57 57 45 53 (Maïeutique)
05 57 57 14 02 (tous cursus)

